

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL
du 1^{ER} NOVEMBRE 2023

Monsieur Guillaume Bultez, 1^{er} vice-président du Conseil communal de Lavigny, ouvre la séance et il adresse ses salutations à l'Assemblée, à la Municipalité, aux représentants de la presse et au public.

Il remplace la Présidente, Madame Georgeta Rossier, et il la remercie ainsi que la secrétaire pour la préparation du protocole de la séance.

Le 1^{er} vice-Président informe que la Présidente a reçu un courrier de Monsieur Agron Berisha le 20 septembre 2023 dans lequel il présente sa démission avec effet immédiat. Il en donne la lecture.

En conséquence et afin que tous les Conseillers puissent se prononcer sur le procès-verbal de la dernière séance du Conseil communal et de l'ordre du jour en cours, le Conseil va procéder à l'assermentation de Monsieur Christophe Pilet.

1. ASSERMENTATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER COMMUNAL.

Le 1^{er} vice-Président prie Monsieur Christophe Pilet de s'avancer pour prêter serment et il donne lecture de l'art. 5 du règlement du Conseil communal.

Monsieur Christophe Pilet promet.

Le 1^{er} vice-Président le félicite et lui souhaite la bienvenue au sein du Conseil. Il lui remet le règlement du Conseil communal.

2. APPEL.

Excusés : Mesdames : Anne-Laure Gugger et Georgeta Rossier.

Messieurs : Jean-Frédéric Favre, Christian Jan, Gilles Rossier et Stéphane Schmidt.

La secrétaire procède à l'appel : 24 Membres sont présents.

Le 1^{er} vice-Président constate que le quorum est atteint. L'Assemblée est donc valablement constituée pour la séance de ce soir.

Il propose de passer au point trois.

3. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR.

Le 1^{er} vice-Président donne lecture de l'ordre du jour.

1. Assermentation d'un nouveau Conseiller : Monsieur Christophe Pilet
2. Appel (*art. 26 LC*)
3. Approbation de l'ordre du jour.
4. Approbation du procès-verbal du 20 septembre 2023.

5. Préavis municipal N°6/2023 – Budget 2024.
6. Préavis N°7/2023 – Demande de crédit pour la réaffectation de la place de jeux du centre du village.
7. Renseignements de la Municipalité
8. Divers et propositions individuelles.

Le 1^{er} vice-Président annonce que la Municipalité a informé le Bureau d'une modification du titre du préavis N°7/2023, soit « Demande de crédit pour le réaménagement de la place de jeux du Centre du village » et non la *réaffectation*.

L'ordre du jour est mis au vote. Il est accepté, tel que modifié, avec 22 oui et 1 abstention.

4. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 20 SEPTEMBRE 2023.

Le 1^{er} vice-Président demande si le Conseil veut apporter des modifications sur le procès-verbal ?

Le procès-verbal du 20 septembre 2023 est accepté avec 20 voix et 2 abstentions.

5. PREAVIS MUNICIPAL N°06/2023 – BUDGET 2024.

Monsieur Claude Philipona, Syndic, présente le budget 2024. En préambule, il rappelle que le système de péréquation actuel va changer début 2025. Concernant les dépenses thématiques, notre Commune sera relativement touchée et dans ce contexte la Municipalité a mis l'accent sur l'entretien de nos routes, ce pourquoi certains postes du budget montrent un gros écart afin de profiter de la péréquation 2024. Il donne diverses explications sur les différents postes du budget.

Le Syndic donne lecture des conclusions du préavis municipal N°6/2023.

Le 1^{er} vice-Président ouvre la discussion.

Monsieur Marco Marcella, Conseiller communal, remarque que l'on parle de la RC30, route de l'Etraz, 1^{ère} étape ; il demande en quoi consiste cette 1^{ère} étape et quelles sont les étapes suivantes ?

Monsieur Rémy Wulliens, Municipal, répond que l'on parle de la 1^{ère} étape, soit du tronçon entre le carrefour de la Croisette et le carrefour du chemin des Caronies. Un dossier d'enquête avait été fait il y a déjà quelques années pour ce tronçon. En conséquence, il n'y a pas besoin de demander des autorisations à la DGMR pour effectuer les travaux. Ce qui n'est pas le cas pour les autres étapes par exemple depuis le carrefour du chemin des Caronies à la limite de St-Livres (vers le pont).

Monsieur Pierre-Yves Rochat, Conseiller communal, rappelle que les habitants du chemin des Caronies payent aussi des impôts. Pendant vingt ans, il y avait une ligne sur l'aménagement du chemin des Caronies qui a disparu depuis deux ans ; nous sommes les « oubliés » ? Que pensez-vous faire ?

Monsieur Rémy Wulliens, Municipal, répond que non, les habitants du chemin des Caronies ne sont pas oubliés mais il a toujours été prévu de faire quelque chose en même temps que la (fameuse) clinique qui tarde à être faite. Si la Commune avait des finances sans fond, on ferait la 2^{ème} étape de la Vieille route de l'Etraz ainsi que le chemin des Caronies.

Ce budget 2024 comporte déjà énormément de frais d'entretien des routes ; mais cela ne veut pas dire que l'année prochaine ou dans deux ans on ne pourra faire quelque chose dans ce quartier.

Monsieur Claude Philipona, Syndic, explique qu'il y a deux facteurs importants.

Le plan d'affectation de la Chaumière permet la construction d'une clinique.

Maintenant que la parcelle a été vendue à une entreprise importante du Canton, à voir si celle-ci va développer ce projet ou vouloir en faire un autre. Actuellement, il n'y a pas de décision claire du nouveau propriétaire.

Il serait dommage de faire toute la section « Caronies », qui est sur le domaine public, avant de savoir ce qui va être fait dans la situation de « La Chaumière » car il y a probablement la possibilité pour la Commune de se faire financer une partie de la construction de la route (ce qui était déjà prévu avec les anciens promoteurs) et éventuellement l'élargissement de zones de croisements.

Sur la Vieille route de l'Etraz (plus bas), il s'est terminé récemment une enquête pour la construction de trois immeubles qui vont engendrer de la circulation, des travaux sur la route et il ne serait pas logique de rouvrir la route lors des travaux sur ces immeubles.

Monsieur Gilles Sandoz, Conseiller communal, demande si ce qui est voté dans le budget donne carte blanche à la Municipalité ? Exemple, les travaux de la rue de l'Eglise qui se font en plusieurs étapes (3): est-ce qu'il y aura un préavis présenté au Conseil pour vote ou est-ce que la Municipalité se référera au budget qui a été accepté sans passer par l'avis du Conseil communal ?

Monsieur Claude Philipona, Syndic, répond que cela ne donne pas carte blanche mais on ne peut pas faire de préavis en tant que tel car en présentant un préavis cela devient un investissement qui doit être amorti selon les conditions cantonales sur trente ans. Et à ce moment on perd l'essentiel du retour des dépenses thématiques. Les dépenses thématiques sont de l'entretien lié au budget de fonctionnement, donc cela doit être mis en charge au niveau de la comptabilité l'année où le calcul des dépenses thématiques est fait. Le calcul des dépenses thématiques va se terminer fin 2024(-2025).

Ce sont des travaux qui demandent des enquêtes publiques ; la population, dans son ensemble, a la possibilité de donner son avis, de faire des remarques, oppositions par rapport au projet déposé.

Monsieur Gilles Sandoz, estime que la Municipalité a carte blanche.

Il y a deux choses concernant la rue de l'Eglise : de l'investissement et de l'entretien, soit la route et les autres choses (plantations et autres selon la présentation faite) donc une partie qui ne passe pas dans les dépenses thématiques ?

Monsieur Claude Philipona, relève qu'il y a le domaine routier, partie externe à l'aménagement. En prenant l'exemple de la rue de l'Eglise étape n°1 qui touche la place devant les bâtiments, il y a une partie qui fait partie des bâtiments et qui ne sont pas dans les dépenses thématiques.

La partie purement route doit être intégrée aux charges comme expliqué.

Monsieur Gilles Sandoz, remarque que la route de l'Eglise va être modifiée d'après le projet. Vers l'Eglise il y a des modifications... Et ce n'est pas de l'entretien.

Il estime que le Conseil communal devrait pouvoir se prononcer sur le principe !?

Le 1^{er} vice-Président remercie pour la remarque ; cela peut être un sujet ou une question à renvoyer dans le cadre d'une Commission pour examen.

Monsieur Marco Marcella, Conseiller communal, demande ce qui va être fait à l'étape n°1, sur la Vieille route de l'Etraz ?

Monsieur Rémy Wulliens, Municipal, répond que le projet, datant de 2014-2015, prévoyait la création d'un trottoir et la réfection de la chaussée, des collecteurs pour la récolte des eaux de surfaces, également la réfection de l'éclairage public (actuellement en suspens et qui peut se faire sans toucher la nouvelle chaussée) ainsi que l'eau potable.

L'eau potable fait partie d'un compte affecté qui a été utilisé pour faire la réfection des conduites de défenses incendies et de l'eau potable et qui est en ce moment un peu en « veilleuse ».

Pour le cas de la 1^{ère} étape, il s'agirait de préparer la déviation de cette conduite mais à vide car l'eau coulera toujours dans l'ancienne conduite en dehors du trottoir ; ce qui permettrait dans une année ou deux ou plus, de recréer cette nouvelle conduite en dehors de la chaussée tout comme l'éclairage public.

Concernant le chemin des Caronies, pour information, ce chemin a des canalisations d'eau potable en éternit, les plus anciennes, donc très fragiles. Si l'on venait à refaire aussi le chemin des Caronies l'année prochaine on devrait investir aussi dans la réfection de l'eau potable. Les bâtiments se trouvant de l'autre côté dudit chemin, il faudrait faire toutes les traversées à neuf déjà maintenant mais en mettant des vannes sur des vieilles conduites ce qui n'est pas judicieux ; c'est aussi une des raisons qui ont fait que les travaux sur le chemin des Caronies ont toujours été reportés.

La parole n'est plus demandée.

Le 1er vice-Président remercie Monsieur Claude Philipona pour sa présentation ainsi que tous les intervenants.

Il prie la CoFin de rapporter pour la prochaine séance du Conseil communal.

6. PREAVIS MUNICIPAL N°7/2023 – DEMANDE DE CREDIT POUR LE REAMENAGEMENT DE LA PLACE DE JEUX DU CENTRE DU VILLAGE.

Madame Cathy Zanola Rossier, Municipale, présente ledit préavis et donne quelques informations. Cette place de jeux est à son endroit actuel depuis 2003. Elle est tout à fait fonctionnelle bien que vieillissante ; les jeux ont été réparés plus d'une fois. Ladite place est composée de plusieurs jeux mais qui n'apportent pas d'unité...mais là n'est pas la raison de cette demande de crédit. Notre village s'agrandit et les infrastructures doivent suivre. Des jeux vont rester et d'autres jeux vont être ajoutés (structure de jeux de sable avec pont suspendu, balançoire, jeux d'eaux, jeux d'escalade). Dès qu'un jeu présentera un gros signe de faiblesse, il sera changé mais en restant dans l'unité du réaménagement de ladite place de jeux.

Madame Cathy Zanola Rossier, donne la lecture des conclusions du préavis municipal N°7/2023.

Le 1^{er} vice-Président remercie Madame Cathy Zanola Rossier.

Il ouvre la discussion.

Madame Marie-Noëlle Bourgeois, Conseillère communale et membre de la CoGest, souligne que la Commission de gestion avait relevé l'état catastrophique, voire dangereux, du terrain multisports et ses abords et est étonnée de constater qu'il n'est pas inclus dans ledit préavis. Dès le moment où l'on s'inquiète de la sécurité des enfants, il y a quelque chose à faire aussi sur ce point-là !?

Madame Cathy Zanola Rossier, Municipale, répond qu'effectivement cela avait été discuté en séance du Conseil communal. Il y a encore des demandes qui sont en cours et cela fera l'objet

d'un prochain préavis. La Municipalité avait discuté pour inclure la place multisports et finalement il a été décidé de séparer les deux choses, place de jeux et place multisports, et d'attendre quelques réponses concernant le terrain multisports.

Monsieur Jean-Marc Paul, Conseiller communal, demande quel est le besoin en eau pour le jeu d'eau car en période de restriction il faudra couper celle-ci, comme cela s'est fait au Signal de Bougy par manque de capacité. La question est : est-ce qu'avec les travaux qui se font aux sources en Arney, on pourra garantir l'utilisation en tout temps de ce jeu d'eau avec une pompe à manivelle ?

Madame Cathy Zanola Rossier, répond qu'elle a beaucoup pensé au côté écologique, donc à l'économie de l'eau. En Municipalité, il a été discuté de poser une minuterie à même la fontaine. Quand la pompe sera actionnée, la grenouille de la fontaine s'arrêtera de débiter car cela est uniquement pris sur le même circuit...c'est la même eau. Eventuellement, cette minuterie pourra être mise en fonction lors de la récréation des enfants pour éviter des problèmes...à voir. Le mécanisme de la minuterie n'est pas inclus dans le préavis.

Monsieur Jean-Marc Paul, pense aux problématiques climatiques dans les cinq à dix ans à venir et que ce jeu d'eau ne servira plus à grand-chose.

Madame Cathy Zanola Rossier répond qu'il y aura toujours le jeu de sable et les autres. Tout comme la fontaine à l'administration communale qui s'est arrêtée durant une période, elle ne peut pas dire quelles sont les périodes où il n'y aura plus d'eau.

La parole n'est plus demandée.

Le 1^{er} vice-Président remercie Madame la municipale pour la présentation et les précisions apportées.

Il demande à la CoFin de rapporter pour le prochain Conseil communal ainsi qu'à la Commission ad hoc, nommée par le Bureau du Conseil, et qui est composée des Membres suivants : Mesdames Dominique Vaney et Mélanie Lambelet, Messieurs Denis Delapierre, Christophe Pilet et Olivier Rochat.

Monsieur Philippe Estiévenart, Conseiller communal, pose une question un peu technique au 1^{er} vice-Président dans le cadre du travail de la CoFin sur le budget. A la suite de la remarque de Monsieur Gilles Sandoz sur la différence que l'on pourrait éventuellement devoir faire entre les dépenses thématiques liées aux aménagements de certaines infrastructures routières ou plutôt la mise en délibéré du Conseil communal, est-ce qu'une Commission ad hoc devrait être nommée sur ce point car cela n'est pas du ressort de la CoFin ?

Monsieur Guillaume Bultez, précise que le préavis sera étudié par la CoFin et, s'il a bien compris la remarque de Monsieur Estiévenart, que ce n'est pas forcément à celle-ci de statuer sur la question soulevée par Monsieur Gilles Sandoz mais à une autre Commission ?

Le 1^{er} vice-Président demande que le Conseil prenne acte de la remarque.

Il est demandé au Président de la CoFin ce qu'il en pense ?

Monsieur Hervé Moine, Conseiller communal et Président de la CoFin, dit comprendre les enjeux et entend Monsieur Sandoz mais n'a pas d'avis tranché sur le moment.

Monsieur Guillaume Bultez note qu'il y a cette notion de financement concernant les travaux dans le budget et qu'il n'y avait pas forcément nécessité de demander un crédit ?

Monsieur Gilles Sandoz, Conseiller communal, comprend que les dépenses thématiques concernent la route mais lors de la présentation du projet avec les arbres, les bancs, les îlots, etc. cette dernière partie n'est pas prise dans les dépenses thématiques car ce n'est pas de l'entretien, c'est de la création. Ce qu'il trouve gênant, c'est qu'en acceptant cette méthode de

faire c'est accepter le projet présenté sans pouvoir en discuter, pas de l'entretien de la route mais des réalisations.

Monsieur Claude Philipona, Syndic, répond que lorsque la route section Est, entre RC58 et l'Institution a été faite avec des îlots intermédiaires, des modifications ou l'entrée du village avec la construction de l'îlot avec le poteau de l'Institution d'accueil, tous ces aménagements sont des modifications de routes calculés cent pour cent dans les dépenses thématiques selon les méthodes ad hoc sauf les parties annexes (éclairages et autres) ou comme ce qui a été fait à la route du Moulin Martinet.

Il explique que si cela se complique et que cela ne peut se faire, c'est CHF 1,7 million net de perdu pour la Commune ; et de toute façon il faudra faire ces entretiens de routes. Entre 2005 et 2015, un minimum des entretiens des routes avait été fait car les finances communales étaient dans une situation plus qu'abyssale. Maintenant, c'est la dernière fenêtre où on peut profiter d'avoir un entretien significatif mais en économisant CHF 1,7 million sur les finances communales, ce qui représente le huitième pour cent d'une année de revenu des impôts. Ces frais, même répartis sur dix ans, cela représente environ deux cent mille francs de plus par année à compenser avec des rentrées fiscales.

Monsieur Philippe Estiévenart, souligne que Monsieur Gilles Sandoz parle d'un des éléments du projet, donc pas d'un million sept cent mille francs du budget cantonal.

Madame Ingrid Ciampi, Conseillère du conseil communal et membre de la CoGest, souligne qu'effectivement c'est la CoFin qui statuera sur le budget et elle rappelle que les dépenses thématiques n'existeront plus à fin 2024. Elle ajoute qu'il n'est pas possible de nommer une Commission ad hoc car cela n'existe pas dans le cas du budget.

Après avoir entendu ce qui précède, elle propose à la Municipalité de présenter ces travaux à l'Assemblée, avant le vote du budget, en détaillant les éléments qui sont prévus dans le budget 2024, par exemple l'entretien des routes comprend ceci et/ou cela. Ce qui lui paraît envisageable et peut être une solution ; éventuellement nous donner une idée de ce qui a été prévu ou est-ce que le projet n'est pas encore assez abouti ?

Monsieur Claude Philipona, répond qu'une présentation a été faite à toute la population sur la route de l'Eglise mais qu'effectivement on pourrait faire un état des lieux global qui récence ces différents travaux. L'année 2024 va passer très vite et ce qui n'est pas fait à la date butoire sera à notre charge. En exemple, c'est comme pour la construction de cette salle où il y eu des possibilités de subvention et celles-ci étaient appelées aussi à disparaître ; il a fallu saisir cette opportunité car la construction aurait coûté plus cher au contribuable.

La parole n'est plus demandée.

7. RENSEIGNEMENTS DE LA MUNICIPALITE.

Monsieur Claude Philipona, Syndic,

- Projet centre du village et les surfaces d'activités reprises par la Commune : les projets avancent bien ; des demandes d'autorisations cantonales qui vont être faites car celles-ci n'étaient pas incluses dans le bâtiment global.
- Location épicerie : un bail sera signé avec la société Cadar qui livre une partie du matériel « Chez Brigitte » et qui le sous-louera aux mêmes conditions à Madame Brigitte Amalric. C'est une solution élégante que la Municipalité a trouvée pour limiter les risques (cessation d'activité de la personne individuelle). La société Cadar était très intéressée par l'attractivité du site et de pouvoir bénéficier dans un premier temps de l'expérience de Madame Amalric pour donner vie à ce site. Le bail sera signé dans les prochaines semaines, avant le début des travaux.

- Bâtiment B1 : cabinet médical Ehc (Ensemble hospitalier de la Côte) qui va être installé. Le type de cabinet a été réorienté compte tenu de différents facteurs. Après évaluation de l'offre et la demande par rapport aux différents types de médecines, il y a un manque dans la neuropédiatrie (un site au CHUV, aux HUG et Neuchâtel). Une équipe pluridisciplinaire va être mise en place sur Lavigny. L'ouverture est prévue pour juillet 2024.

Monsieur Jean-Marc Paul, Conseiller, remarque qu'il avait été prévu trois médecins ou il se trompe ?

Monsieur Claude Philipona répond qu'il y aura quatre praticiens, soit médecin pédiatre, neuropédiatre, neuropsychologue et neuropsychiatres.

Monsieur Rémy Wulliens informe sur les travaux :

- Eclairage public : nouvel éclairage sur la première partie de la route du Moulin Martinet avec possibilité de modifier l'éclairage avec une télégestion. Les instructions et le droit de commander cette télégestion est effective depuis vendredi dernier. Des tests sont en cours pour savoir quels sont les meilleures périodes horaires pour diminuer/augmenter l'éclairage et en tenant compte des horaires des bus, matin et soir.
- Etape 3 de la route du Moulin Martinet : la nouvelle conduite d'eau fonctionne et l'ancienne est désaffectée. On entame la partie du futur éclairage public et la semaine prochaine on commencera tout ce qui va être bordures de trottoirs et autres. Les intempéries de ces dernières semaines ont un peu ralenti les travaux qui seront terminés ce mois.
- RC30 : les travaux prévus pendant les vacances scolaires, soit de poser la dernière couche de finition, le tapis phono-absorbant, n'a pu se faire pour cause des intempéries. L'entreprise chargée de ces travaux posera le tapis le samedi 11 novembre pour autant que la météo le permette.
- Sources en Arney : les travaux sont mis en stand-by depuis quinze jours à la suite de la surveillance du pédologue qui étudie les sols. Les travaux de captages, les nouveaux drains sont posés jusqu'à la future chambre de rassemblement. La bonne surprise est qu'il y a une veine qui alimente toujours nos anciens captages et la Municipalité a fait un peu le forcing avec le Canton pour que celui-ci donne l'autorisation à la Municipalité de conserver ces anciens captages. Sur le principe le Canton est d'accord malgré qu'il fût prévu de démanteler tous les anciens captages. Sur l'ancienne chambre de rassemblement, qui a été préservée en début des travaux, deux anciens drains seront gardés.
- Concernant la forêt, le défrichage d'arbre a été moindre que prévu à l'origine du projet, soit qu'une trentaine d'arbres. Ce qui fait qu'il faudra replanter 2'500 plants pour compenser.

Monsieur Marco Marcella, Conseiller communal, demande si, à la suite de la séance de conciliation concernant l'antenne 5G à la route de St-Livres, il y a des informations ?

Monsieur Rémy Wulliens répond qu'à la suite de cette séance, la Municipalité a demandé à Swisscom de fournir une synthèse en 3D de la future antenne pour que tout le monde puisse se rendre compte de l'impact visuel sur le paysage ; la réponse est qu'ils ne font pas ce genre de chose pour l'ensemble de leur projet d'antennes. En revanche ils proposent un photo-montage. Des photos leurs ont été transmises avec lesquelles nous souhaitons avoir en retour ledit photo-montage à transmettre aux opposants.

Madame Cathy Zanola Rossier informe que l'inauguration des bancs s'est très bien passée ; c'était une très belle fête. Elle remercie la Commission Agenda 21 qui a travaillé d'arrache-pied ainsi que les quelques bénévoles. Les échos de la population ont été extrêmement positifs.

Madame Teodora Laurent informe que la SEFA a bravé le froid et la pluie pendant les deux semaines des vacances scolaires pour monter les panneaux solaires sur le toit de l'école.

Monsieur Willy Favre avise que les travaux du nouveau site internet sont en cours. Il espère pouvoir le publier à la fin du mois et présenter la nouvelle version du site internet de Lavigny aux Conseillères et Conseillers à la prochaine séance du Conseil communal.

La parole n'est plus demandée.

8. DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES.

Madame Virginie Ganz, Conseillère communale, remarque que depuis la période du COVID, nos jeunes gens de dix-huit ans et plus ne sont plus accueillis par les Autorités communales ; elle demande si quelque chose est envisagé ?

Madame Cathy Zanola Rossier, Municipale, répond que cela a été un sujet discuté en séance de Municipalité. Il est vrai qu'il y a eu la période COVID ; ensuite la date proposée, en juin, tombait pendant la période des examens scolaires et fin d'études. En 2024, les jeunes seront accueillis ; la date reste à définir (janvier ou février).

La parole n'est plus demandée.

Communications du 1er vice-Président :

Le 1er vice-Président remercie l'ensemble des électeurs qui se sont mobilisés lors des élections du mois d'octobre ; le taux de participation était de 52.57%. Il remercie également les membres du bureau et les collaborateurs qui ont participé à cette journée de dépouillement. Une journée très sympathique et une bonne ambiance.

Il remercie également la Commission Agenda 21 pour sa participation à l'inauguration des bancs.

Il annonce que le repas de Noël prévu après la **séance du Conseil communal le 6 décembre 2023 à 18h00** se tiendra à l'Auberge communale. Les propositions des menus et le talon d'inscription vous parviendront très prochainement.

Clôture :

- Il est 21H43, le 1er vice-Président clôt la séance et il souhaite à toutes et à tous une bonne soirée

Le 1er vice-Président
Guillaume Bultez

La secrétaire
Loredana Simone